

# Neuchâtel se dote d'un Plan cancer: une première en Suisse romande

Le Canton de Neuchâtel fait un pas de plus dans la prévention et la lutte contre le cancer. Après avoir mis en place il y a quelques années des programmes de dépistage du cancer du sein et de vaccination contre le cancer du col de l'utérus, le gouvernement cantonal vient d'adopter un Plan cantonal cancer, ainsi qu'un rapport proposant une modification de la loi de santé (LS) afin d'assurer le maintien sur le long terme du Registre des tumeurs existant dans le canton. L'ancrage de ce registre dans la loi concrétise ainsi un des objectifs prioritaire du Plan cantonal cancer. A noter que Neuchâtel est le premier canton romand à se doter d'un tel plan cancer.

## Prévention et lutte contre le cancer, priorité de santé publique

Le cancer est la deuxième cause de décès en Suisse. Environ 40% des personnes vivant en Suisse - un homme sur deux et une femme sur trois - développeront un cancer à un moment ou à un autre de leur existence. A ce titre, la prévention et la lutte contre cette maladie constitue une priorité de santé publique, ce d'autant plus que de nombreuses études épidémiologiques montrent que l'incidence du cancer va aller en augmentant, notamment dans le contexte du vieillissement de la population.

## Le Plan cancer neuchâtelois, un outil de santé publique

Le Plan directeur de prévention et de promotion de la santé dont s'est doté en 2009 le Canton de Neuchâtel a fait du recul des maladies non transmissibles, et notamment du cancer, l'un des champs d'actions prioritaire du Conseil d'Etat en matière de santé publique. Afin de mieux coordonner les actions déjà entreprises dans les domaines de la prévention du cancer, du dépistage et des soins, voire de les renforcer et de les compléter, le Département de la santé et des affaires sociales (DSAS), par son Service de la santé publique, a élaboré, en étroite collaboration avec une spécialiste du domaine, un Plan cantonal cancer qui vient concrétiser l'un des objectifs du plan directeur mentionné plus haut. A souligner que Neuchâtel est le premier canton romand à se doter d'un tel plan cancer et le second en Suisse après Zoug.

Ce plan cantonal se base sur un état des lieux cantonal et sur le programme national contre le cancer. Il vise à diminuer le nombre de personnes qui souffrent et qui meurent d'un cancer sur le territoire neuchâtelois et à améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de cancer et de leurs proches.

## Quatre champs d'action

Le Plan cantonal se concentre sur quatre champs d'action:

1. **Mieux prévenir le cancer** en agissant sur les facteurs de risque (tabac, alcool, inactivité physique, vaccination), en développant de nouvelles activités de prévention (p.ex. rayon UV et cancers cutanés) et des collaborations avec d'autres

services de l'Etat (notamment l'environnement et la santé au travail) ainsi qu'en réorientant des activités de services de santé en faveur de la promotion de la santé (p.ex. médecine scolaire).

2. **Améliorer le dépistage du cancer** en informant les publics-cibles pour qu'ils prennent des décisions éclairées en matière de dépistage (sein, utérus, prostate, etc.), en renforçant les programmes de dépistage en cours (sein, utérus) et en étudiant la faisabilité d'un programme de dépistage du cancer colorectal.
3. **Garantir des soins d'excellente qualité centrés sur le patient** en veillant au respect du rôle central du patient et à son écoute, en mettant en place des approches de qualité (HNE, protocoles, collaborations, etc.), en améliorant les prestations psycho-sociales pour le malade et ses proches et en garantissant l'accès aux soins palliatifs.
4. **Développer un système performant d'information sur le cancer** en définissant un tableau de bord pour le pilotage du plan cancer et en assurant la pérennité et le développement du Registre neuchâtelois des tumeurs (RNT).

### **Ancrage du Registre des tumeurs dans la loi de santé**

Le Canton de Neuchâtel dispose déjà aujourd'hui et depuis 30 ans d'un outil performant, reconnu sur les plans national et international, pour assurer l'information sur le cancer, soit le RNT. Ce registre permet notamment la surveillance épidémiologique des cancers, l'évaluation des programmes de dépistage et la promotion de la qualité des soins aux patients. Les données recueillies par ce registre sont essentielles pour suivre l'évolution de l'incidence des cancers dans la population neuchâteloise et déterminer les priorités d'intervention.

Pour garantir l'avenir et le financement de cet outil essentiel pour assurer le pilotage de son plan, le Conseil d'Etat a décidé de proposer au Grand Conseil d'inscrire l'existence d'un Registre cantonal des tumeurs dans une disposition spéciale de la loi de santé.

- **Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur cet objet est disponible sur [www.ne.ch](http://www.ne.ch), rubrique Grand Conseil > Ordres du jour et rapports > Sessions ultérieures, ou en cliquant sur le lien ci-dessous:**

**<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=35732>**

**Pour de plus amples informations:**

**Gisèle Ory, conseillère d'Etat, cheffe du DSAS, tél. 032 889 61 00.**

**Christophe Guye, chef du Service de la santé publique, tél. 032 889 62 00.**

**Claude-François Robert, médecin cantonal au Service de la santé publique, tél. 032 889 62 00.**

Neuchâtel, le 26 juin 2012